

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 6 février 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Absente :

Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4 est absente.

Les membres tous présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de Monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Vingt-sept (27) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 6 février 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation paiement facture de Tétra Tech QI pour une somme de 2 792,46 \$ pour projet de l'école
- 5.3 Autorisation paiement facture FQM pour une somme de 2 674,47 \$ pour projet de remplacement de conduites rue Mgr Ross

- 5.4 Autorisation paiement facture des Entreprises D'Auteuil pour le décompte # 4 pour une somme de 7 088,53 \$ retenue de 5 % à remettre pour finaliser le projet de pavage rue Mgr Ross et la rue Saint-Jean en 2022

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Dossier de l'école autorisation de la dépense pour faire des ouvertures dans l'école pour faire des relevés des éléments de la structure pour les nouveaux usages pour une somme approximative de 3 000 \$ et dépôt du rapport sur l'état des fondations.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Mandat au Comité de Développement de Grosses-Roches pour être le comité de suivi local pour les projets de voisins solidaires

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Approbation de la soumission pour l'installation d'une hotte commerciale au bâtiment du centre touristique incluant la hotte, le ventilateur, les conduits, le percement du plafond et toiture plus le raccordement électrique pour une somme de 31 495,95 \$ plus taxes. (subventionné à 100 %)
- 11.2 Approbation de la soumission pour refaire le comptoir endommagé du bâtiment du centre touristique incluant la fabrication des nouveaux caissons, comptoir moulé, la livraison et l'installation pour une somme de 5 605,09 \$ plus taxes. (subventionné à 100 %)
- 11.3 Approbation de la soumission pour un comptoir réfrigéré avec table de préparation pour le bâtiment du centre touristique pour une somme de (subventionné à 100 %)

12. AUTRES

- 12.1 Demande d'autorisation pour entreposage de la neige des propriétaires du 115, rue du Rosaire
- 12.2 Demande de Karine Lévesque, conseillère en développement rural pour savoir si la municipalité est intéressée à se joindre à d'autres municipalités pour déposer un projet commun pour refaire les sites WEB des municipalités dans le cadre du programme Fonds Région Ruralité (FRR)

13. VARIA

- 13.1 Projet concernant l'amélioration des infrastructures du havre de pêche
- 13.2 Relance du premier projet pour les bureaux municipaux
14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2023-02-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 6 février 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2023-02-28 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

2023-02-29 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 17 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 17 janvier au 6 février 2023, pour un montant 116 118,48 \$ numérotés consécutivement de 4020 à 4030 pour les chèques de paies et de 6697 à 6733 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2023-02-30 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TETRA TECH QI INC — PROJET ACQUISITION DE L'ÉCOLE POUR RELOCALISATION BUREAUX MUNICIPAUX ET CENTRE COMMUNAUTAIRE — FACTURE # 60795553

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à la majorité, considérant que le conseiller monsieur Sylvain Tremblay ayant voté contre ;

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ TETRA TECH QI INC facture # 60795553 : 2 792,46 \$
Bilan de santé de l'école (relevés, rédaction, estimation bilan santé école)

QUE le montant de la dépense sera affecté par le surplus accumulé non affecté tel qu'il appert dans la résolution 2022-06-119.

ADOPTÉE

2023-02-31 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS VOLET GÉNIE — PROJET REMPLACEMENT DE CONDUITES RUE MGR ROSS — FACTURE # 6092

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Fédération Québécoise des municipalités facture # 6092 – 2 674,47 \$
Gestion de projets, surveillance bureau et visite terrain

QUE le montant de la dépense sera affecté à l'aide financière provenant de la TECQ pour le projet de réparation de conduites pluviales rue Mgr Ross et le pavage.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet se retire des délibérations du prochain point considérant qu'il est à l'emploi de la compagnie Les Entreprises D'Auteuil et Fils.

2023-02-32 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS — PROJET PAVAGE RUE MGR ROSS ET SAINT-JEAN 2022 — DÉCOMPTE # 4 FACTURE 106008328

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Les Entreprises D'Auteuil et Fils Facture # 106008328 : 7 088,54 \$
Décompte # 4 Libération de retenue

QUE le montant de la dépense sera absorbé par la subvention provenant de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

DOSSIER DE L'ÉCOLE

Considérant les nouvelles informations concernant les fondations de l'école, le Conseil municipal reporte le dossier à la séance d'ajournement du 20 février prochain.

2023-02-33 NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI LOCAL — VOISINS SOLIDAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate le Comité de Développement comme « Comité de suivi local — Voisins Solidaires » afin d'en faire la coordination, suivi, validation et évaluation de la démarche et suivi avec la municipalité.

ADOPTÉE

2023-02-34 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE HOTTE COMMERCIALE AU CENTRE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la soumission de Plomberie G.D. Gauthier de Matane pour l'installation d'une hotte commerciale selon les normes NFPA96 pour une somme de 31 495,95 \$ plus taxes.

QUE le remboursement de la dépense sera affecté au projet du havre de Grosses-Roches dans l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

2023-02-35 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMPTOIR AU CENTRE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la soumission de Ébénisterie B. Coulombe de Matane pour l'installation d'un nouveau comptoir pour une somme de 5 602,89 \$ plus les taxes au centre touristique (Café du havre).

QUE le remboursement de la dépense sera affecté au projet du havre de Grosses-Roches dans l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

2023-02-36 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN COMPTOIR RÉFRIGÉRÉ AVEC TABLE DE PRÉPARATION POUR LE CENTRE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour l'achat d'un comptoir réfrigéré avec table de préparation pour le centre touristique (Café du Havre).

QUE la directrice générale est autorisée à demander des soumissions et les présenter à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2023-02-37 AUTORISATION DE TRANSPORTER LA NEIGE DE LA RÉSIDENCE DU 115 RUE DU ROSAIRE SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERSECTION DES RUES DU ROSAIRE ET DE LA CROIX

Considérant que le propriétaire de l'immeuble du 115, rue du Rosaire a peu d'espace pour entreposer la neige sur son terrain et qu'il est situé sur un coin de rue ;

Considérant que ledit propriétaire a demandé à la municipalité s'il y avait possibilité d'en disposer sur le terrain de la municipalité sur la rue du Rosaire ;

Considérant que cet endroit est problématique et qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas d'accumulation de neige afin de rendre l'intersection plus sécuritaire et améliorer la visibilité ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal accepte la demande du propriétaire du 115, rue du Rosaire de transporter la neige sur le terrain de la municipalité, cependant la municipalité se réserve le droit d'annuler cette autorisation en tout temps si cela venait qu'à causer des problèmes ou que la municipalité juge que cette autorisation n'est plus effective et en avisera le propriétaire s'il y avait lieu.

Que la neige transportée ne provienne d'aucune autre propriété.

ADOPTÉE

Dossier sur le déneigement des entrées privées :

Le Conseil municipal tient à ce que la directrice générale mentionne dans le prochain informateur que ce n'est pas parce qu'il a autorisé le propriétaire du 115, rue du Rosaire à transporter la neige sur le terrain de la municipalité pour la sécurité des piétons et des automobilistes que les autres propriétaires pourront le faire et de voir à respecter les règlements qui interdit de le faire surtout pour les résidents de la rue de la Mer qui transporte leur neige de l'autre côté de la rue.

Dossier site internet de la municipalité :

Il y a un projet qui sera déposé pour permettre aux municipalités de rafraîchir leur site WEB dans le cadre du FRR et madame Karine Lévesque, conseillère en développement rural, demande si la municipalité désire y participer.

Après les délibérations du Conseil municipal, il a été proposé que la municipalité fasse les démarches pour connaître le projet et voir à quoi cela consiste et les coûts et de soumettre les informations à une séance subséquente.

Dossier projet pour la réfection du havre – Quai de Grosses-Roches :

M. le Maire explique qu'un Comité a été formé et que les travaux retenus sont les suivants :

- Réfection de la rampe de mise à l'eau existante ;
- Mise en place de pontons flottants dans le havre ;
- Mise en place d'un enrochement pour la protection du bassin intérieur.

Afin d'être prêt lorsqu'il y aura des aides financières disponibles, il serait souhaitable que la municipalité ait une étude de pré faisabilité pour la réfection du havre.

La Firme NordaStello a fait une proposition d'honoraires pour la réalisation de cette étude pour une somme approximative avec les 51 920 \$ incluant les frais d'arpentage et de bathymétrie.

Il y a possibilité de demander une aide financière pour la réalisation de cette étude dans le FRR.

Après délibération du Conseil, il a été décidé d'autoriser madame July-Anne Bouffard à préparer la demande et d'autoriser la directrice générale à transmettre la demande et la signer pour et au nom de la municipalité.

Dossier d'agrandissement du garage municipal pour l'installation des nouveaux bureaux municipaux :

Le Conseil municipal demande à la directrice générale de communiquer avec les professionnels dans le dossier afin d'avoir une mise à jour de l'étude préliminaire qui avait été réalisée en mai 2021 afin de relancer le dossier.

2023-02-38 RÉITÈRE SA DEMANDE AU MTQ POUR METTRE LUMIÈRE JAUNE CLIGNOTANTE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 132 ET LA ROUTE DES GROSSES-ROCHES

Considérant qu'en août 2006 et en mars 2011 la Municipalité avait demandé au ministère des Transports une lumière clignotante à l'intersection de la route 132 et de la route des Grosses-Roches, car elle trouvait cet endroit dangereux et que malheureusement cette demande avait été refusée, attendu que certaines conditions n'étaient pas présentes pour avoir droit à une lumière jaune clignotante ;

Considérant qu'en 2023 cette demande est encore de mise à cette intersection vue l'achalandage important sur la route 132 et des automobiles qui circulent de la Route des Grosses-Roches et en face la sortie Est de la municipalité ;

Considérant qu'en février dernier il y a eu encore un grave accident à cet endroit et que l'installation d'une lumière jaune clignotante aurait sûrement sensibilisé les conducteurs à ralentir et ainsi éviter des accidents et même sauver des vies ;

Considérant que la Municipalité demande au ministère des Transports de réévaluer cette demande pour les raisons ci-après décrites à savoir :

- À l'époque une pétition de 220 signatures sollicitant l'installation d'une lumière jaune clignotante à cette intersection a été demandée au Conseil municipal et que cette demande a encore lieu d'être ;
- Augmentation du transport lourd ;
- La construction d'un nouveau restaurant sur le coin de l'intersection apporte un achalandage plus important (ralentissement de la circulation dû aux entrées et aux sorties du restaurant) ;
- Il y a des piétons qui prennent des marches et des cyclistes le long de cette intersection ;
- La grande côte de la route des Grosses-Roches avant d'arriver à l'intersection demeure un risque considérant qu'il peut devenir difficile de se ralentir avant ladite intersection ;
- Considérant qu'on ne peut pas se fier seulement sur le nombre d'accidents répertoriés attendu que souvent pour des accidents ne causant que des dommages matériels, les automobilistes ne les déclarent pas ;

- Considérant qu'il a été constaté que sur la route 195 à l'intersection pour se rendre à Saint-Alexandre-des-Lacs il y a deux lumières jaunes clignotantes et qu'il ne semble pas y avoir plus d'achalandage qu'à l'intersection de la route 132 et la route des Grosses-Roches ;
- Considérant des gens de la municipalité utilisent souvent cette intersection ;
- Considérant que la vie humaine est pas mal plus importante que les frais reliés à cette installation ;
- Que même si certains accidents n'ont pas entraîné des blessures graves cela demeure un accident et peut avoir des répercussions sérieuses plus tard ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches demande au ministère des Transports de reconsidérer cette demande d'installation d'une lumière jaune clignotante à l'intersection de la route 132 et de la route des Grosses-Roches afin de pouvoir signaler clairement aux automobilistes de ralentir et être prudents et ainsi rendre cet endroit plus sécuritaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Il y a eu beaucoup de questions concernant le projet de l'école, des médias sociaux et des articles de journaux ainsi qu'une sur le redécoupage électoral au Fédéral.

2023-02-39 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que le dossier de l'école est à rediscuter,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée à lundi le 20 février 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 6 février 2023, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.